

AVIS

RUR.25.1141.AV-Nature

Demande de dérogation émanant d'ASBL Parc Naturel Burdinale-Mehaigne concernant la perturbation intentionnelle et la destruction de nids d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) et de cavités de Martinets noirs (*Apus apus*) dans le cadre de travaux de rénovation du porche d'entrée la Maison du Parc à Burdinne

Avis adopté le 5/11/2025

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 24/10/2025
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 5 novembre 2025

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 5 novembre 2025, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) **accepte** que soit délivrée la dérogation demandée. L'opération va détruire des nids d'Hirondelle de fenêtre et de Martinet noir, dans le cadre de la rénovation du porche de la Maison du Parc naturel Burdinale-Mehaigne. Les travaux devront évidemment être réalisés en dehors de la période de reproduction.

En ce qui concerne les hirondelles de fenêtre, les nids sont actuellement en situation instable en raison de la chute du torchis constituant leur substrat d'accroche. Des nids artificiels seront installés. Le PRSN recommande que le demandeur soit conseillé et accompagné pour positionner les nids artificiels de manière optimale. Il demande en outre de profiter de l'opération pour augmenter les capacités d'accueil du site pour les espèces visées, en installant davantage de nids artificiels qu'il n'y a de nids existants.

Le PRSN souligne l'importance de préserver les nids de Martinets noirs à leur emplacement actuel, les individus étant particulièrement fidèles à leur nid. Il est donc indispensable de déterminer la localisation précise des nids, afin que ceux-ci puissent être préservés.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »